



MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC
ENTRÉ EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-788

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord :

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord :

- 1- **QUE** lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 7 avril 2025, le conseil a adopté le règlement numéro 2025-788 intitulé " **Règlement abrogeant le règlement 2022-740 décrétant une dépense et un emprunt de cent-trente-deux-mille-quatre-cents dollars (132 400 \$) sur une période de cinq (5) ans pour la conversion du réseau d'éclairage municipal au Del**".
- 2- **QUE** le règlement 2025-788 peut être consulté au bureau du soussigné aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À CHAMBORD, CE PREMIER JOUR DU MOIS DE MAI DEUX-MILLE-VINGT-CINQ.

Directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron

JC/pt

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil, entre 10 h et 16 h le premier jour du mois de mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce premier jour du mois de mai de l'an deux-mille-vingt-cinq.

Directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron

JC/pt